ACCORD ET AUTORISATION POUR L'UTILISATION DES OEUVRES ET DE L'IMAGE ET/OU DE LA VOIX D'UNE PERSONNE MINEURE DANS LE CADRE DU CONCOURS « LES TROPHÉES NSI »

Le présent contrat a pour objet de déterminer les conditions dans lesquelles les parents ou le représentant légal de l'élève mineur autorisent l'association Talents du numérique et ses partenaires à utiliser les œuvres réalisées dans le cadre du concours « les Trophées NSI », ainsi que le droit d'utiliser l'image et/ou la voix de ce même élève mineur résultant de sa participation à cette action.

Vu le Code Civil (article 9), la Déclaration universelle des droits de l'homme (article 12), la Convention européenne des droits de l'homme (article 8) et la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne (article 7).

Vu le règlement général européen №2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation des données (RGPD) et à la loi n°78-17 du 06 janvier 1978 modifiée le 29 juin 2018 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Je soussigné(e) (père, mère ou représentant légal)

Nom: (Stlencau

Prénom: Vincet

demeurant: 281 rue de Persac

Code postal · 3 3000

agissant en qualité de titulaire de l'autorité parentale de l'élève mineur

Nom: Co Honcour

le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignem le ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, le ministère de l'Economie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, l'Opco Atlas, l'association des enseignantes et enseignants d'informatique de France (AEIF), l'association Femmes@numérique, la Société informatique de France (SIF), le Club informatique des grandes entreprises françaises (CIGREF), le syndicat professionnel NUMEUM, France Digitale, l'Institut national de recherche en sciences et technologies du numérique (Inria), la Fondation Inria, le centre national de la recherche scientifique (CNRS), la Conférence des grandes écoles (CGE), France Universités, la Conférence des directeurs des écoles françaises d'ingénieurs (CDEFI) et l'Office national d'information sur les enseignements et les professions (Onisep) et tout autre partenaire qui pourrait rejoindre l'action. ent supérieur et de la Recherche, le ministère de l'Économie, des Finances et

Merci de cocher les cases :



reconnais être entièrement investi(e) de mes droits personnels et être en droit d'engager juridiquement l'élève mineur. Je reconnais expressément que l'élève mineur n'est lié par aucun contrat exclusif pour l'utilisation de son image et/ou de sa voix, voire de son nom.



autorise Talents du numérique et ses partenaires précités à reproduire et publier ou exposer tout film, ou photographie, ou enregistrement sonore de ma voix, dans le cadre du concours « Les Trophées NSI », ou pour toute autre action de promotion du numérique et des sciences informatiques qui utilise ma voix et/ou mon image.

La présente autorisation s'applique pour les supports écrits, électroniques et audiovisuels, intégralement ou par extraits, et notamment selon les modes d'exploitation suivants :

- Documents de communication (brochures, affiches, bannières...);
- Sur internet : site internet, réseaux sociaux, plateforme d'hébergement de vidéos (peertube ou youtube).
- Édition numérique (CD-Rom, DVD, Blu-Ray, clé USB);
- Projections collectives ou expositions publiques (à vocation éducative);
- par l'intermédiaire de tout média (presse écrite, radio, télévision, internet);
- et plus généralement sur tout support de communication, permettant de valoriser les actions en faveur de la promotion du numérique et des sciences informatiques.

Talents du numérique et ses partenaires s'engagent, conformément aux dispositions légales en vigueur relatives au droit à l'image, à ce que la publication et la diffusion de l'image et/ou de la voix de l'élève mineur ainsi que des commentaires l'accompagnant ne portent pas atteinte à la vie privée, à la dignité et à la réputation de ce dernier;

Le concours « Les Trophées NSI » s'inscrivant dans la culture de l'ouverture, du partage et de la collaboration, les projets seront placés sous licence libre afin de pouvoir continuer à être améliorés et constituer une source d'inspiration pour les autres élèves. Le code du projet sera placé sous licence libre GPL v3+ (comme Linux) et le texte sous licence Creative Commons CC By-Sa (comme Wikipédia).

	autorise Talents du numérique et ses partenaires précités l'utilisation ou la diffusion des œuvres
	réalisées de l'élève mineur dans le cadre du concours « Les Trophées NSI » ou pour toute autre
	action de promotion du numérique et des sciences informatiques qui utilise ses travaux. Le droit
	d'exploitation de l'œuvre comprend le droit de reproduction, par tous procédés techniques connus
	ou inconnus à ce jour et sur tous formats, les œuvres réalisées dans le cadre du concours, ainsi
	que le droit de procéder à tout acte de reproduction aux fins de circulation de l'œuvre.

Dans le contexte défini, l'exploitation de l'image et/ou de la voix, ainsi que les œuvres réalisées ne pourra donner lieu à aucune rémunération ou contrepartie sous quelque forme que ce soit. Cette acceptation expresse est définitive et exclut toute demande de rémunération ultérieure.

- l'élève mineur reconnaît avoir pris connaissance des informations ci-dessus et donne son accord pour la fixation et l'utilisation de son image et/ou de sa voix.
- l'élève mineur reconnaît avoir pris connaissance des informations ci-dessus et donne son accord pour l'utilisation et la diffusion des œuvres réalisées dans le cadre du concours « Les Trophées NSI ».

La présente autorisation est consentie pour une exploitation sur le territoire français, et pour une durée de cinq ans (5 ans) pour Talents du numérique, les partenaires précités et tout autre partenaire qui pourrait rejoindre le concours « Les Trophées NSI », à compter de la signature du présent contrat.

Faità: B Sau,

Le: 26/63/2025

Signature des parents ou du représentant légal précédée de la mention

"lu et approuvé - bon pour accord"

Signature de l'élève mineur précédée de la mention

"lu et approuvé - bon pour accord"

la et appouré - bon jour accord

paur accors

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée par la loi 2018-493 du 20 juin 2018 et au Règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016 sur la protection des données, vous disposez d'un droit d'accès aux données vous concernant, d'un droit de rectification, d'un droit d'opposition et d'un droit à la limitation du traitement de vos données. Vous disposez également d'un droit à l'effacement concernant l'image/la voix enregistrée et utilisée dans le cadre décrit ci-dessus.

Pour exercer vos droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter l'organisation par courriel à : info@trophees-nsi.fr.

Si vous estimez que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la CNIL, en ligne sur www.cnil fr ou par voie postale à l'adresse suivante : 3 place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS Cedex 07.